

LE POINT NÉGO!

VOLUME 1 | NUMÉRO 2 | DÉCEMBRE 2009



*On fait la sourde oreille au cri de détresse
lancé par les enseignantes et enseignants*

LE VRAI VISAGE DE NOS PATRONS

C'est une véritable « gifle » que nous a assénée le gouvernement en déposant ses propositions patronales. On fait la sourde oreille au cri de détresse lancé par les enseignantes et enseignants. Non seulement on ignore complètement les problèmes vécus dans le milieu de l'éducation, mais les propositions expriment tout le mépris de la partie patronale à notre endroit en osant faire porter l'odieux du décrochage scolaire sur le dos du personnel enseignant. Les propositions gouvernementales, qui se traduisent par des attaques directes et sans précédent à nos conditions de travail, sont le fruit d'une vaste consultation effectuée auprès des directions d'établissement, des directions des commissions scolaires et de leurs directions des ressources humaines et répond à leurs attentes. Nous avons le droit de leur exprimer notre colère.

Pierre St-Germain
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION AUTONOME
DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)



www.lafae.qc.ca

Voici un bref aperçu de ce qu'on nous propose :

SUR LE PLAN MONÉTAIRE

7 % sur cinq ans. Mais attention, ce montant déjà dérisoire inclut tous les coûts relatifs à la rémunération et autres conditions de travail. Cela signifie : les primes, les augmentations d'échelon, les coûts relatifs au maintien de l'équité salariale, aux régimes de retraite et les coûts d'ajustement aux problématiques sectorielles. Cela signifie entre autres que le coût des baisses de ratios est compris dans ce montant. Bref, des augmentations salariales non spécifiées et quasi inexistantes.

Si nous voulons davantage, il faudrait trouver l'argent dans nos conditions de travail.



SUR LE PLAN SECTORIEL

C'est l'hécatombe! La partie patronale se fait arrogante en saccageant plusieurs dispositions actuelles qui auraient pour conséquence d'amener d'importants reculs, aussi bien pour les profs que pour les élèves.

La tâche :

Il y a un appétit vorace de redéfinir notre tâche globale et de fusionner la tâche complémentaire et le travail de nature personnelle (TNP). On élimine le TNP, mais on maintient 32 heures de présence à être consacrées au service de l'élève et de l'école. Plus question d'avoir du temps pour nous. Il est aussi proposé que la tâche globale soit annualisée avec en prime une volonté des directions d'établissement de mettre fin à l'amplitude afin d'imposer des journées de plus de 8 heures et des semaines dépassant les 35 heures par semaine. Cela éviterait notamment à la partie patronale de nous payer pour notre dépassement de tâche lors de sorties éducatives. De plus, il n'y a aucune mesure sur le nombre d'élèves par classe à l'EDA.

Plus question d'avoir du temps pour nous.

L'autonomie professionnelle :

Celle-ci est troquée contre l'autonomie professionnelle collective. Une attaque en règle au peu d'autonomie qu'il nous reste. De plus, on veut nous rendre responsables et imputables de la réussite et de la persévérance scolaires tout en introduisant des critères d'évaluation basés sur les 12 compétences professionnelles issues de la philosophie de la réforme de l'éducation, réforme que nous décrions depuis toujours.

Une attaque en règle au peu d'autonomie qu'il nous reste.

La précarité :

Non seulement on ne la réduit pas mais on cherche à l'accroître en revoyant les dispositions de l'entente prévoyant l'octroi de postes réguliers à l'EDA et à la FP. En fait, on veut faire disparaître les clauses assurant un plancher d'emploi. De plus, la partie patronale veut une plus grande mobilité du personnel dans ces secteurs où la précarité atteint déjà des sommets.

En termes clairs, c'est la disparition du plancher d'emploi dans des secteurs pourtant fort précaires.

Par ailleurs, les commissions scolaires et les directions veulent plus de souplesse et ne plus être embêtées par les listes de rappel quand il s'agit de remplacement en cours d'année ou pour l'octroi d'heures en formation, autant pour le secteur jeunes que pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

EHDAA :

Non seulement n'y a-t-il pas de proposition sur l'augmentation des services, mais la partie patronale persiste dans son approche non catégorielle et dans sa volonté de ne pas identifier les élèves en difficulté, y compris les élèves handicapés. Au regard de cette dernière catégorie, les profs ne seraient plus assurés de recevoir eux-mêmes un soutien distinct de celui à l'élève. La partie patronale ne veut plus d'identification parce qu'elle ne veut plus de pondération.

Avec ces demandes, elle veut poursuivre et accélérer le processus d'intégration des EHDAA en classe ordinaire.

ANNEXE XII – Décentralisation :

La partie patronale n'envisage pas d'abroger cette annexe, mais au contraire, d'en élargir l'application. La proposition patronale vise à modifier les règles d'application en ce qui a trait à la durée des adaptations et à ce qui peut être adapté. L'intention est claire et limpide : décentraliser la convention, école par école. Opposer les profs les uns aux autres. Et surtout, cette décentralisation créera des disparités au niveau des conditions de travail entre les enseignantes et enseignants gagnant le même salaire. En d'autres termes, la convention collective ne protégera plus les droits collectifs. On dit viser l'augmentation de la marge de manœuvre de l'école. En fait, c'est le droit de gérance des directions qu'on augmente.

La convention collective ne protégera plus les droits collectifs.

Conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle :

La partie patronale ne manifeste aucune sensibilité sur cette question. En fait, tout se résume par *conciliation travail-travail-travail*. Pour ce qui est des congés sans traitement, la volonté claire est d'y mettre fin pour assurer la stabilité, alors que nous savons que ces congés permettent à plusieurs de survivre et de passer l'année sans trop d'invalidité. Pensons qu'en 2007-2008, c'est plus de 400 000 jours d'invalidité qu'ont connu les enseignantes et enseignants du Québec.

Tout se résume par conciliation travail-travail-travail.

CONCLUSION

Non seulement le dépôt patronal ne répond à aucune des demandes que nous avons formulées dans notre dépôt, mais il viendra aggraver la situation de tous les profs et des élèves. Il n'apporte aucune solution tangible aux problématiques de fond de l'école québécoise ni aux difficultés rencontrées en éducation.

Les solutions patronales laissent même sous-entendre que les profs sont une cause du décrochage et les mesures mises de l'avant visent les profs avec pour effet d'alourdir leur tâche.

Sur la reconnaissance du travail des enseignantes et enseignants, sur le nombre d'élèves par classe, sur les correctifs à apporter pour encadrer plus efficacement l'intégration des élèves en difficulté et pour obtenir rapidement tout le soutien professionnel auquel ils sont en droit de s'attendre, le document patronal ne propose aucune mesure précise.

La partie patronale se sert du prétexte d'un besoin de stabilité du personnel enseignant pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires de

Il est important de bien réaliser que tous les profs, de quelque secteur qu'ils soient, sont attaqués par ce dépôt et ses auteurs. Personne n'est épargné.

l'élève. Le but réel est de s'attaquer aux fondements de notre convention collective et de donner plus de pouvoir aux directions. Pourtant, ce n'est pas en augmentant la précarité des emplois et en œuvrant à la dégradation des conditions de travail qu'on favorisera l'arrivée de nouveau personnel ni la

rétention de celui en exercice. Une tâche plus contraignante, une charge de travail plus lourde et un affaiblissement de la qualité de l'éducation, voilà ce qu'on nous propose.

Voilà aussi pourquoi nous devons être tous solidaires pour défendre avec vigueur les conditions d'exercice de l'enseignement et le droit des élèves à des services éducatifs de qualité.



L'ensemble du dépôt patronal est disponible sur notre site

www.lafae.qc.ca